



BULLETIN 2017

Septembre 2017

www.saint-lanne.fr

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

L'année 2017 a débuté par une fusion intercommunale.

Depuis le 1^{er} janvier, notre commune fait désormais partie de la communauté de communes Adour Madiran qui se compose de 72 communes.

De multiples compétences sont désormais gérées par cette entité.

Le Conseil et moi-même accordons une importance particulière pour être, au mieux, le relais entre la communauté de communes et les besoins de notre commune.

Pour cela, de nombreuses commissions thématiques ont été créées afin d'échanger et nous avons participé à de nombreuses réunions qui, après une mise en route, vont nous permettre de travailler ensemble pour notre territoire.

Au niveau communal, le Conseil a souhaité lancer la consultation des entreprises pour finaliser le projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie et Ecole. En fonction du résultat, nous espérons pouvoir commencer les travaux fin 2017.

Bonne lecture à tous,

Sandrine SANTACREU

A lire à l'intérieur.....

IMPORTANT	3
Rappel - Système d'alerte	3
Les Finances	5
Point Travaux.....	10
Commémorations	11
Objet Trouvé	12
État Civil.....	12
Ecoles de Castelnau et Madiran	12
VAE Communiqué : Traitement des Ordures Ménagères.....	14
Information VAE sur le Compostage et Jardinage au Naturel	16
Rappel : Élagage des haies et arbustes	16
Qualité des Eaux	17
Cartes d'Identité	19
Prévention des accidents sur les balcons et fenêtres.....	20
Télévision par TNT	21
Les Ambrosies.....	23
Rappel - OPAH	25
Les Associations	27
Quelques contacts utiles	32

IMPORTANT

RAPPEL - SYSTÈME D'ALERTE

Nous mettons en place un système d'alerte pour vous alerter en cas de phénomènes qui pourraient menacer les habitants de la commune ... Possibilité d'événements climatiques violents, présence de malfaiteurs sur la commune etc.

Ce système pourra également servir pour vous tenir informés en cas de coupures imprévues des services d'eau et d'électricité, ou des perturbations dans le ramassage des ordures ménagères.

Celui-ci fonctionne par SMS. Pour être informé le plus rapidement possible, il nous faut donc les numéros de portable des habitants pour pouvoir vous contacter dans les meilleurs délais. À défaut le contact sera effectué par mail ou par téléphone fixe, ce qui risque d'être moins rapide et donc moins efficace.

Pour cela, nous avons besoin de recenser votre numéro de portable, votre adresse mail et votre numéro de téléphone fixe.

Bien évidemment, ces informations ne seront pas diffusées, mais cela vous permettrait d'être informés au plus vite.

Veillez compléter et retourner le coupon ci-dessous en mairie.

.....

Coupon à retourner en Mairie

Nom

Prénom :

Adresse :
.....
.....

N° de portable :

Mail :

N° de téléphone fixe :

**Avez-vous complété le coupon à la page
précédente ?**

ooo -0- ooo

**Il est important de le retourner en mairie
dès maintenant.**

Merci

LES FINANCES

Le Compte Administratif 2016

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		BILAN	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Report 2015		119 174,55	40 869,40		40 869,40	119 174,55
Opérations de l'exercice	61 644,63	68 388,80	77 085,88	65 226,83	138 730,51	133 565,63
Restes à réaliser						
TOTAL	61 644,63	187 513,55	117 955,28	65 226,83	179 599,91	252 740,18
Résultat cumulé au 31/12/2016		125 868,72	52 728,45			73 140,27

En séance ordinaire du 16 mars 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les résultats définitifs suivants :

- Excédent de fonctionnement : 125 868,72 €
- Déficit d'investissement : 52 728,45 €

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2016	73 140,27		
Produits des services	190,00	Charges à caractère général	24 095,00
Impôts et taxes	40 606,00	Charges de gestion courante	28 630,00
Dotations et Participations	33 855,00		
Autres produits	52,00	Charges financières	4 500,00
		Atténuations de produits (reversement FNGIR)	18 238,00
		Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	69 857,01
		Ecritures comptables (Amortissements)	2 523,26
TOTAL	147 843,27	TOTAL	147 843,27

INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
DETR (Préfecture)	44 400,00	Déficit 2016	52 728,45
FAR (Département)	42 000,00	Restes à réaliser	
Enveloppe parlementaire	14 721,00	Emprunt	19 000,00
Virement de la section fonctionnement	69 857,01		
FCTVA	28 000,00		
Excédent de fonctionnement 2016 affecté en investissement	52 728,45		
Ecritures comptables (Amortissements)	2 523,26	Dépenses d'investissement – Travaux et Réserve	252 501,27
Emprunt	70 000,00		
TOTAL	324 229,72	TOTAL	324 229,72

La Fiscalité Directe Locale

Pour l'exercice 2017, le Conseil Municipal a voté en tenant compte de la fusion intercommunautaire et des taux appliqués par la Communauté de Communes Adour Madiran afin que l'impact fiscal soit neutre au niveau communautaire.

Ainsi les taux pour 2017 sont fixés :

- la taxe d'habitation 9,05 %
- la taxe foncière sur le bâti 8,62 %
- la taxe foncière sur le non bâti 22,78 %

Concrètement, ces taux permettent d'attendre un produit fiscal de 35 006 €, sachant qu'il faudra restituer 15 226 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources),

	Bases prévisionnelles €	Taux Commune	Produit communal attendu €
Taxe d'habitation	177 600	9,05%	16 073
Taxe foncière bâti	125 300	8,62%	10 801
Taxe foncière non bâti	35 700	22,78%	8 132
TOTAL			35 006

Notre commune reçoit également des allocations compensatrices au titre de divers allègements :

- Taxe d'habitation :.....1 519 €
- Taxe foncière :.....1 106 €

Soit un total d'allocations de.....2 625 €

Le total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2017 s'élève donc à :

35 006 € - 15 226 € + 2 625 €

=

22 405 €

RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE-ECOLE

Après les travaux de clos et couvert sur le bâtiment en 2015/2016, le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel d'offres pour l'aménagement intérieur du bâtiment pour deux logements dans l'ancienne Mairie et une salle de réunion dans l'ancienne école. En fonction du résultat de la consultation et des subventions obtenues, les travaux pourraient reprendre fin 2017.

ROUTES COMMUNALES

Comme l'an dernier, l'entreprise LAJUS LARTIGUE a été retenue par la communauté de communes pour un passage de banquetteuse au printemps, puis, l'entreprise BASCANS a effectué un débroussaillage avant la fête.

CHEMINS RURAUX

Pour palier à des problèmes d'écoulements d'eaux pluviales, le chemin de Pénas sera prochainement réhabilité sur sa partie non goudronnée ainsi que le chemin des Vignes. L'entreprise Aquitaine Transports a été retenue pour ces travaux.

RECONNAISSANCE CATASTROPHE NATURELLE

En début d'année et suite à plusieurs plaintes, nous vous avons interrogé afin de recenser les bâtiments endommagés, à priori, par les événements météorologiques de l'année 2016. Nous avons ensuite sollicité la Préfecture pour une reconnaissance de notre commune en état de catastrophe naturelle.

L'Arrêté du 25 juillet 2017 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (après décision des ministres en commission du 18 juillet), paru au journal officiel du 1er septembre 2017 a rendu un Avis Défavorable pour la Commune de Saint-Lanne.

Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent

- *à la commémoration de l'Armistice 1918 qui aura lieu le Samedi 11 novembre 2017 à 11h00 au Monument aux Morts*

- *à la commémoration de l'Armistice 1945 qui aura lieu le Mardi 8 mai 2018 à 11h00 au Monument aux Morts*



OBJET TROUVÉ



Début août, un pupitre thabor a été déposé devant la porte de l'église.

Si vous avez des informations concernant sa provenance, merci de contacter la Mairie au plus vite, faute de quoi, l'objet sera déposé en gendarmerie pour inscription au fichier national des objets volés ou non identifiés.

ÉTAT CIVIL

Décès : Teresa POMENTE née FERAZZOLI le 11 octobre 2016 à l'âge de 92 ans
René MAURINO le 6 mai 2017 à l'âge de 82 ans

Naissance : Lyvia chez Céline NIERES et Sébastien CIBIN le 21 novembre 2016

ECOLES DE CASTELNAU ET MADIRAN

Depuis la rentrée 2017, les classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Castelnau et Madiran ont fusionné. Pour cette année, l'effectif prévu est de 70 élèves.

Les niveaux sont répartis de la manière suivante :

- Classe 1: maternelle avec Mme BOAGLIO, aidée de deux ATSEM, à Madiran pour un total de 30 élèves
- Classe 2: CP et CE1 avec Mme GRACEDIEU à Castelnau pour un total de 21 élèves
- Classe 3: CE2, CM1 et CM2 avec Mme LAVIGNE à Madiran pour un total de 19 élèves

VÆ COMMUNIQUE : TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 3 juillet, les ordures ménagères de Val d'Adour Environnement (qui étaient précédemment enfouies à Montech) sont désormais traitées par incinération sur le site de Pau-Lescar par la société Béarn-Environnement.

C'est l'issue d'un travail préparatoire de plus d'un an engagé entre VAE, le SMTD et VALOR-BEARN (SMTD Est-Béarn).

La décision finale a été prise par le SMTD 65 le 15 juin 2017 à la suite d'une consultation (*sous forme de marché à bons de commande en 3 lots*) lancée pour le traitement des Ordures ménagères résiduelles (OMR) des Hautes-Pyrénées.

Le coût de l'incinération à Pau-Lescar est de 85 EUR /T + 12 EUR/T de TGAP. Pour mémoire le coût actuel sur Montech est de 58 EUR/T + 23 EUR/T de TGAP - Le coût du transfert de nos OMR à Pau-Lescar en année pleine est estimé à 172 661 EUR – 32.4 EUR/T contre 242 749 EUR - 45,60 EUR/TEUR à Montech.

Le prix total à Pau-Lescar s'établit donc à 129,40 EUR/T (TGAP incluse) contre 126,60 EUR/T (TGAP incluse à Montech).

Financièrement il n'y a que peu de différence entre les deux solutions. Par contre :

- le kilométrage parcouru en année pleine diminue fortement :
Pau-Lescar : 32 000 km
Montech : 72 000 km, soit 40 000 km en moins,
- nos OMR ne sont plus mises en décharge mais font l'objet d'une valorisation énergétique (*d'où une TGAP plus faible*),
- l'organisation du transfert en est améliorée et mieux sécurisée pour nos agents,
- à défaut d'être traitées dans notre département, nos OMR le sont dans un département limitrophe, ce qui est normalement la règle,
- au final un mode de traitement bien plus en adéquation avec la loi de transition énergétique.

La solution retenue est dans la logique de la Communauté de Communes Adour-Madiran qui présente la particularité d'être à cheval sur deux départements. Elle permet donc de développer la coopération entre ses deux territoires Bigorre et Béarn.

LA DÉCHETTERIE DE MAUBOURGUET – HORAIRES D'OUVERTURE



ETE

Lundi : 14H00 - 18H00
 Mardi : 14H00 - 18H00
 Mercredi : 14H00 - 18H00
 Jeudi : Fermé
 Vendredi : 14H00 - 18H00
 Samedi : 09H00 - 12H30 / 13H30 - 18H00
 Dimanche : Fermé

HIVER

Lundi : 14H00 - 17H00
 Mardi : 14H00 - 17H00
 Mercredi : 14H00 - 17H00
 Jeudi : Fermé
 Vendredi : 14H00 - 17H00
 Samedi : 09H00 - 12H30 / 13H30 - 17H00
 Dimanche : Fermé



L'accès aux déchetteries est réservé aux particuliers.

Déchets acceptés :

- [Bois](#)
- [Déchets dangereux](#)
- [Déchets organiques](#)
- [Journaux, Papiers](#)
- [Déchets du bâtiment](#)
- [Equipements Electriques et Electroniques](#)
- [Métaux](#)
- [Mobilier](#)
- [Cartons](#)
- [Plastiques](#)
- [Verre](#)



CALENDRIER DES " MERCREDIS " * DE COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX ANNEE 2017 –4e TRIMESTRE



	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Déchetterie de MAUBOURGUET	11		13
Déchetterie de VIC EN BIGORRE	18	22	20
Déchetterie de BAZET		29	

* :collecte aux heures d'ouverture de la déchetterie



RAPPEL:

Déchets dangereux collectés : pots et bombes de peintures, diluants, solvants, vernis, mastics, colles, insecticides, produits phytosanitaires, radiographies médicales, ...

Déchets dangereux non collectés : déchets amiantés, déchets radioactifs, déchets explosifs type bouteille de gaz

VAL D'ADOUR ENVIRONNEMENT
 Avenue du Recteur Chalin – 65500 VIC EN BIGORRE
 ☎05.63.96.72.80 - 📠05.62.31.62.80 - ✉contact@va-environnement.fr - www.va-environnement.fr

INFORMATION VAE SUR LE COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL

Dans le cadre de sa campagne de promotion du compostage et du jardinage au naturel, le Conseil Départemental a créé un document regroupant des conseils pour s'initier au jardinage au naturel.

Val d'Adour Environnement, dans sa relation de partenaire avec le Conseil Départemental 65 peut diffuser ce document que vous pouvez demander par téléphone au 05.62.96.72.80 ou par mail : infos.officielles@va-environnement.fr

RAPPEL : ÉLAGAGE DES HAIES ET ARBUSTES

Beaucoup d'entre nous possédons des haies et arbres ou arbustes en bord de propriété.

Cela entraîne quelques obligations à remplir comme la taille et l'entretien du terrain.

Ainsi, le propriétaire a le devoir de tailler sa haie dès qu'elle déborde sur l'espace du voisin ou sur la voie publique pouvant gêner le passage des usagers.

De même, les arbres et arbustes proches des voies ou surplombants la propriété d'autrui, doivent être élagués à l'aplomb de ces voies ou du jardin voisin.

Il faut noter qu'il est du devoir du propriétaire possédant un arbre à proximité des lignes électriques ou réseaux aériens de télécommunication d'effectuer l'entretien nécessaire afin d'éviter toute détérioration et coupure de réseaux. Le non-respect de ces mesures d'entretien engendre très souvent nuisances et conflits.

Le non-élagage des haies, arbustes, arbres, ronces dépassant la ligne séparative avec son voisin est sanctionné par le Code Civil (art. 673) : mise en demeure et possibilité de faire exécuter les travaux d'office aux frais du propriétaire.

QUALITÉ DES EAUX



Délégation Départementale des HAUTES PYRENEES

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel : ARS-OC-DD65-PGAS@ars.sante.fr

Téléphone : 05.62.51.79.50

Fax : 05.62.34.93.05

SIAEP RIVIERE-BASSE

MAIRIE

65700 CASTELNAU-RIVIERE-BASSE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

SIAEP RIVIERE-BASSE

Prélèvement et mesures de terrain du 18/07/2017 à 11h50 pour l'ARS et par VALÉRIE VIDAL (LAB PYRENEES)

Nom et type d'installation : RIVIERE-BASSE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : SAINT-LANNE - SAINT-LANNE (dom colombes)

Code point de surveillance : 000001020 Code installation : 000796 Type d'analyse : MPD1L

Code Sise analyse : 00105414 Référence laboratoire : 551785 Numéro de prélèvement : 06500101964

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 06500101964)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

mardi 25 juillet 2017

Le Délégué Départemental Adjoint

Yannick DURAN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.



Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	23,5	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	8,39	unitépH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0	mg/LCl2				
Chlore total	0	mg/LCl2				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,53	NFU				2,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	359	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,1
Nitrates (en NO3)	19,4	mg/L		50,0		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	21	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0	n/100mL		0		

CARTES D'IDENTITÉ

Depuis mars 2017, les demandes de cartes d'identité sont désormais instruites, tout comme les passeports, dans les mairies équipées du dispositif permettant de prendre les empreintes en biométrie. La mairie la plus proche est celle de Maubourguet. Vous pouvez les joindre au 05.62.96.30.09 pour prendre RDV ou pour tout renseignement. Vous avez également la possibilité de faire une pré-demande en ligne (v. ci-dessous).



**DÈS MAINTENANT
DANS MON DÉPARTEMENT**

la carte d'identité à portée de clic !

**L'État simplifie mes démarches
dans mon département !**

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

**MES DÉMARCHES
à portée de clic !**

**MES DÉMARCHES
à portée de clic !**

• Je peux faire ma pré-demande en ligne
• Je gagne du temps
• Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition*
• Mon titre est plus sûr

PREFECTURE
CARTE D'IDENTITE
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic !

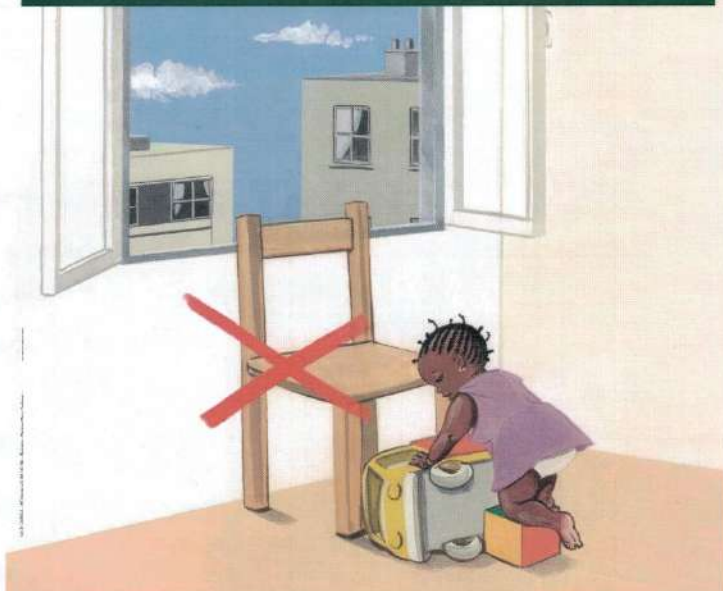
Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

Imprimé par la Dta

PRÉVENTION DES ACCIDENTS SUR LES BALCONS ET FENÊTRES

**FENÊTRE OUVERTE
= DANGER**



**NE LAISSEZ JAMAIS DE MEUBLES OU D'OBJETS
SOUS LES FENÊTRES.**

**Chaque année, des enfants meurent ou se blessent gravement
en tombant d'une fenêtre ou d'un balcon.**



Les accidents domestiques sont une des premières causes de mortalité chez le jeune enfant. La défenestration fait partie de ces accidents graves.

- Ne laissez jamais votre enfant seul dans une pièce dont les fenêtres sont ouvertes.
- Ne laissez aucun meubles ou coffre à jouet à proximité.
- Equipez vos fenêtres de système de blocage (bloque-fenêtre) pour empêcher leur ouverture.
- Ne jamais laisser une chaise ou autre objet sur lequel l'enfant pourrait grimper.

TÉLÉVISION PAR TNT

INFORMATION DE L'AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES (ANFR)



Le 3 octobre 2017, notre région sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau et ils devront éventuellement, le 3 octobre, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après cette date.

Si vous rencontrez des difficultés de réception de la TNT à partir du 3 octobre prochain, l'ANFR a mis en place des plateformes d'information:

- le site www.recevoirlatnt.fr
- le centre d'appel 0970 818 818 (appel non surtaxé)



**Plus besoin de
Boule de Cristal!**



Saint-Lanne a son propre site internet!

**Connectez-vous sur
www.saint-lanne.fr**

LES AMBROISIES

Les ambroisies sont des plantes exotiques envahissantes qui ont été classées comme espèces nuisibles à la santé humaine depuis la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

En effet le pollen des ambroisies peut provoquer des symptômes allergiques sévères : rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme.

Le décret n° 2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses fixe les mesures qui doivent être prises au niveau national et local pour prévenir à l'apparition de ses plantes.

En région Occitanie, l'ambrosie à feuilles d'armoise et l'ambrosie trifides s'étendent progressivement ; c'est le moment d'agir avant qu'il ne soit trop tard, en nous aidant à repérer et signaler la présence d'ambrosie. La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous !

Pour plus d'informations : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/> (rubrique santé et prévention – santé et environnement – air-pollens)

Pour signaler la présence d'ambrosie : <http://www.signalement-ambrosie.fr/>

**Ne la confondez pas
avec
l'armoise vulgaire !**

Observatoire des ambrosies, d'après DIDAS Flore



ARMOISE VULGAIRE EN FLEUR



Contact: observatoire.ambrosie@dijon.inra.fr

	Ambrosie	Armoise
TIGE	Striée Couleur verte et aubergine Couverte de poils blancs Assez souple	Striée Couleur verte et aubergine Pas de poils Raide
FEUILLE	<i>Couleur :</i> les deux faces : vert clair <i>Forme :</i> profondément divisée jusqu'à la nervure	<i>Couleur :</i> • face supérieure : vert foncé • face inférieure : blanchâtre <i>Forme :</i> divisée mais sans aller jusqu'à la nervure
FLEUR	Grappes de petites fleurs situées au sommet des tiges, couleur vert-jaune avant éclosion, jaune après éclosion Très pollinisante	Grappes de petites fleurs, à la base des feuilles de fin de tige, couleur vert-gris avant éclosion, blanche après éclosion Faiblement pollinisante
		
	FEUILLE D'AMBROSIE	FEUILLE D'ARMOISE

Ambrosie
attention
Allergies !



AMBROSIE A FEUILLES D'ARMOISE

Tous concernés
Chacun doit agir !

Détruisez l'Ambrosie avant qu'elle ne soit en fleurs

Pourquoi ?

Les pollens d'Ambrosie peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été :

- rhinites
- conjonctivites
- asthme
- laryngites
- urticaire
- eczéma



L'AMBROSIE AVANT FLORAISON

L'Ambrosie pousse :

- sur les remblais et chantiers.
- les terres à l'abandon.
- les lotissements.
- dans les cultures.



AMBROSIE EN FLEUR

Reconnaissez-la

Agissez !

La plante doit être éliminée

- par l'arrachage (avec port de gants).
- par un fauchage (à 10 cm), de préférence avant floraison, fin juillet répété fin août.
- en empêchant son installation par végétalisation avec des plantes non allergisantes (trèfle, luzerne, ...).

Informez-vous !

www.ambrosie.info
www.pollens.fr

RAPPEL - OPAH

La Communauté de Communes Adour Madiran a décidé de prolonger l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Val d'Adour Madiranaise jusqu'en décembre 2017 et d'étendre ce programme à toutes les communes de l'ancienne Communauté de communes Adour Rustan Arros.

La Communauté de Communes Adour Madiran, soucieuse d'intervenir sur l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants de son territoire, a décidé de prolonger l'OPAH du Val d'Adour et du Madiranaise jusqu'en **décembre 2017** et d'en faire également bénéficier les habitants demeurant sur les communes de l'ancienne Communauté de Communes Adour Rustan Arros.

A ce titre des aides financières publiques conséquentes peuvent être accordées aux propriétaires occupants qui souhaitent réaliser les travaux suivants :

- Isolation et chauffage des logements,
- Adaptation des logements aux besoins des personnes âgées/handicapées ou à mobilité réduite,
- Amélioration de logements occupés dégradés, vétustes ou insalubres.



Remplacement de chaudière



Adaptation de la salle de bain



Isolation des combles perdus

Quelle marche à suivre si vous souhaitez obtenir des aides financières dans le cadre de l'OPAH jusqu'en décembre 2017 ?

Si vous souhaitez engager des travaux correspondant aux objectifs fixés par le programme et vérifier si vous pouvez bénéficier des subventions, vous pouvez contacter le bureau d'études Altaïr au 05 62 93 07 40 et/ou vous rendre aux permanences sans rendez-vous :

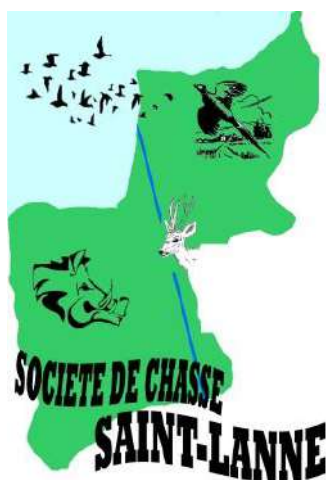
- **Le 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois à la Communauté de communes à Rabastens de Bigorre de 9 h à 11 h,**
- **Le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois à la Mairie de Maubourguet de 9h à 11h,**
- **Le 2^{ème} jeudi de chaque mois à la Mairie de Lascazères de 9h à 11 H,**
- **Le 4^{ème} jeudi de chaque mois à la Mairie de Castelnau Rivière Basse de 9h à 11h.**

Le cabinet Altaïr apportera un conseil personnalisé et gratuit sur chaque projet, des conseils techniques, un soutien aux différentes démarches administratives, un suivi de dossier jusqu'au versement des subventions.

Important : Ne pas commencer les travaux avant d'avoir rencontré le cabinet Altaïr

Votre contact : Francine TOUZAA- CASTEX (Altaïr) au 05 62 93 07 40

LES ASSOCIATIONS



LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Comme chaque année le bureau de la Société de Chasse a le plaisir de vous présenter les projets et les résultats de la saison cynégétique écoulée.

Les lâchés de gibier

La veille de l'ouverture générale le 11 septembre nous avons lâché 52 faisans et 30 perdreaux. Ensuite nous avons effectué un second lâcher le 18 novembre de 52 faisans et 20 perdreaux. Pour ce deuxième lâché nous avons décidé d'interdire le tir de la poule faisane à partir du 20 novembre dans un souci d'espérer un peu de reproduction.

Malgré un nombre important de rescapés, nous ne pouvons confirmer un résultat satisfaisant.

Les sangliers

En ce qui concerne les sangliers 18 bêtes ont été capturées sur notre territoire ce qui n'est pas négligeable vu les dégâts constatés par le monde agricole.

Comme nous procédons chaque année, la Société de Chasse a décidé d'offrir deux sangliers au Comité des Fêtes pour le repas du concours de pêche.

Deux autres sangliers ont été réservés pour le banquet traditionnel de la Chasse qui était prévu pour le mois d'octobre mais qui n'a pas eu lieu en raison du manque de traiteur disponible. Un sanglier a été découpé, mis en poches et distribué aux propriétaires qui en avaient fait la demande.

En ce qui concerne le plan de Chasse Chevreuils il a été reconduit comme les années précédentes par la vente des bracelets au prix de 40 € aux Chasseurs intéressés par le tir à l'affût ou à l'approche, pratique qui se passe très bien chaque année.

Les Chasseurs de palombes qui venaient de l'extérieur ont été pénalisés en raison de la grippe aviaire. Ils n'avaient pas la possibilité de transporter les appeaux vivants et nous le déplorons .

Nous terminerons ce petit compte rendu en vous parlant des nuisibles que nous traquons et capturons chaque fois qu'il nous est possible. Comme vous le savez déjà chaque année nous mettons en place des battues aux renards à partir du mois de décembre et jusqu'à fin février. Ensuite grâce à la délégation des propriétaires, la DDT nous octroie des battues au mois de mars.

Ces battues nous les mettons en place avec le concours de notre ami Paul Latapi et son équipe que nous remercions une fois de plus et ainsi que quelques chasseurs Saint-Lannais.

Résultat final

- 14 Renards en battues et pièges .
- 2 Fouines aux pièges.
- 31 Ragondins aux pièges et tirs.
- 14 Corneilles noires en tirs.

Ce bilan n'est peut-être pas élogieux mais il reflète la volonté de certains Chasseurs qui se soucient de préserver les récoltes, le petit gibier et les poulaillers.



Le bureau de la Société de Chasse de Saint-Lanne.



LE COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-LANNE

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année le comité des fêtes a organisé une manifestation qui a connu un franc succès : la fête du village !

En effet, malgré le succès des années passées, le concours de pêche n'a pas pu être reconduit cette année. Le niveau d'eau du lac était trop faible à cause de la sécheresse, il aurait été dangereux de le maintenir. Ce n'est que partie remise ! Le concours de pêche reviendra l'an prochain !

La fête du village, si chère à tous les Saint-Lannais, a réuni quant à elle, 130 personnes pour le repas. Un excellent repas animé par la banda « les Dandy's de l'Armagnac ». Folle ambiance et grande réussite !

Je tenais à remercier tous les bénévoles du comité et tous ceux qui viennent chaque année lors de nos manifestations. Sans vous, rien ne serait possible !

Nous espérons vous revoir l'an prochain !

A très bientôt,

Clélie MAURINO



PELEYRE

L'association Peleyre a organisé quatre manifestations en 2017. Notre première exposition, « La couleur et le trait », a réuni une mère et son fils, qui n'avaient jamais exposé ensemble. Monique Pujo Monfran est une aquarelliste accomplie de Bagnères-de-Bigorre ; son fils, Philippe Pujo, fait des dessins complexes et extraordinaires avec ... un stylo bille. Deux artistes, deux regards, deux pratiques différentes.

En mai, nous avons organisé une foire d'art à Maubourguet pendant le week-end du 13 et 14. Douze artistes y ont participé. Plus tard le même mois, nous avons salué le retour de la Belle Estampe, collectif de graveurs implanté à Bordeaux, qui a exposé à Peleyre il y a trois ans. Parmi les 14 participants, il y avait plusieurs nouveaux visages, et plus d'une centaine d'œuvres ont été exposées.

Depuis 4 ans, la Quinzaine de l'image est bien intégrée au calendrier culturel du Pays du Val d'Adour. La quatrième édition du festival le plus grand des Hautes-Pyrénées a regroupé plus de 600 photographies en 46 expositions, dont 275 ont été exposées à l'extérieur en grand format dans les rues de Maubourguet et de Madiran. Nos deux invités d'honneur cette année étaient Jeanne Taris, de Cap-Ferret, qui a réalisé un reportage extraordinaire sur les gitans d'Andalousie, et Ian-Patrick qui a exposé une cinquantaine d'images tirées de ses séries très particulières. Comme d'habitude, nous sommes soutenues par la région, le département et les communes de Madiran et de Maubourguet et nous les remercions pour leur soutien financier, ainsi que nos partenaires « Les 20 de Madiran » et les commerçants des deux villages.

La dernière manifestation de l'année, programmée fin octobre, mettra en vedette Yann Bertrand, Laurence Guerra et Rebecca Labrador, artistes de la sérigraphie, et Maxime Rébière, qui travaille comme "storyboarder" dans le cinéma français. Il exposera ses dessins pour « La reine Margot » de Patrice Chéreau.

L'association Peleyre tient à remercier la municipalité de Saint-Lanne pour son soutien financier et souhaite pouvoir continuer à animer la vie culturelle de la région en 2018.



AUTOUR DU SAGET

Le Saget est un modeste cours d'eau qui borde Saint-Lanne et se jette dans l'Adour. Il fût un lieu de rencontre entre trois « pays » : la Bigorre, le Béarn, l'Armagnac.

« Notre association est née de rencontres et d'envies :

- de mieux connaître l'histoire de Saint-Lanne et ses environs
- de mettre en commun des connaissances, des savoirs dans le respect des différences d'appréciation et d'opinions de ses adhérents. »

Voilà ce que nous avons écrit en 2015,

et c'est ce que les 21 adhérents ont réalisé une nouvelle fois en 2016/ 2017.

Nous nous sommes intéressés à la chasse, aux différentes chasses. Plus forts de notre expérience passée, notre journée de présentation de 2017 était étalée sur 3 jours.

Connaître et pratiquer des danses traditionnelles gasconnes, parcourir une exposition consacrée à l'évolution du paysage landais et marcher sur le coteau de notre commune pour accéder à une palombière où avec une quarantaine de convives, nous avons partagé un repas de chasseurs. Ce fût un week end fructueux de partages.

En 2017/2018, après notre assemblée générale du 29 mai, nous avons choisi de nous intéresser à la vigne, le vin et le fromage dans la Rivière Basse.

Nous commençons le programme par une marche le 1^{er} octobre.

N'hésitez pas à vous joindre à nos activités ou à nous rejoindre dans l'association.

Mr DELLERUE Robert et Mr DUTILH Alain

QUELQUES CONTACTS UTILES

Mairie de Saint-Lanne :

Tél : 05 62 31 70 43
Mail : mairie.stlanne@orange.fr
Site : www.saint-lanne.fr

Communauté des communes Adour Madiran :

Adresse : 21 place corps Franc Pomiès
65500 Vic-en-Bigorre
Tél : 05 62 31 68 84
Site : www.adour-madiran.fr

Val d'Adour Environnement :

Adresse : 80 bis avenue Claude Chalin
65500 Vic-en-Bigorre
Tél : 05 62 96 72 80
Site : www.va-environnement.fr

Les Réseaux :

Électricité :

ERDF a changé de nom et devient ENEDIS. Pour toute question concernant le dépannage de la distribution d'électricité contactez désormais le 0 972 675 065

Eau : Véolia : Tél : 05 61 80 09 02